



# *Inventaire écologique* *Faune, Flore et* *Milieus Naturels*

**PROJET DE RECALIBRAGE DE LA RD901  
ENTRE ALTIER JUSQU'A  
PROXIMITE DU VALAT DE CHAUBERTE  
(48)**

*21 Med ingénierie 1 rue de la trinquette bureau 10, Le Sextant 17 000 La Rochelle  
Tél : 05 46 52 51 40 Fax : 05 46 52 41 47  
Mail : [contact@21med-ingenierie.com](mailto:contact@21med-ingenierie.com)*



# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 METHODOLOGIE .....</b>	<b>4</b>
1.1. Consultations effectuées.....	4
1.2. Methodologie de terrain.....	4
1.2.1. Flore et habitats .....	4
1.2.2. Faune.....	5
1.3. Méthode d'évaluation de la sensibilité écologique du site .....	5
1.3.1. Outils d'évaluation de la sensibilité écologique du site.....	6
<b>2 ETAT INITIAL.....</b>	<b>9</b>
2.1. Donnees bibliographiques .....	9
2.1.1. Contraintes réglementaires.....	9
2.1.2. Données bibliographiques.....	12
2.2. Description des habitats et de la flore .....	12
2.2.1. Flore du périmètre d'étude .....	20
2.3. Description de la faune vertebrée.....	20
2.3.1. L'avifaune .....	21
2.3.2. Les mammifères .....	21
2.3.3. Les amphibiens et reptiles.....	22
2.4. Description de la faune invertebrée.....	23
2.4.1. Les arthropodes.....	23
<b>3 EVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE.....</b>	<b>25</b>
3.1. Evaluation de l'incidence du projet.....	25
3.1. Sensibilité des Habitats.....	25
3.2. Sensibilité de la Flore .....	25
3.3. Sensibilite de la Faune vertebrée .....	26
3.4. Sensibilite de la Faune invertebrée .....	27
<b>4 RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>29</b>
<b>5-ANNEXES.....</b>	<b>32</b>

# INVENTAIRE ECOLOGIQUE

## **1-METHODOLOGIE**

## 2-ETAT INITIAL

## 3-EVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE

## 4-RECOMMANDATIONS

## 5-ANNEXES

# INTRODUCTION

## Présentation du site et du projet

Dans le cadre du projet de recalibrage de la RD 901 (48), le Conseil Général de la Lozère a souhaité missionner le bureau d'étude 21 MED INGIENERIE sur la bio-évaluation des milieux naturels, de la faune et de la flore présents. Cette expertise s'inscrit dans le cadre de la constitution du dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact et a pour vocation d'évaluer la sensibilité éventuelle des milieux naturels présents sur le site retenu et ses abords.

L'ouvrage concerné est situé entre la commune d'Altier jusqu'à proximité du Valat de Chauberté. L'aménagement consiste à réaliser la réfection de certaines portions de la route par un élargissement de la chaussée.

La mission se décrit en deux étapes :

- L'analyse de l'état actuel des écosystèmes naturels concernés afin d'identifier leurs potentialités en terme de richesse écologique ; la méthodologie appliquée dans ce cadre est détaillée dans la première partie du présent dossier.
- L'établissement de préconisations qui pourront être prises dans le cadre des futurs travaux d'aménagement afin de sauvegarder au mieux les espèces animales et végétales remarquables éventuellement identifiées en état initial.

Afin de remplir cette mission, trois personnes ont été mobilisées : Audrey SALOMON (Flore, habitats naturels), Clara TROMP (Habitats naturels, Faune) et Ibrahim ASSABBANE (cartographie).

Une expertise écologique de terrain a donc été menée les 27 et 28 juin 2013. Une prospection complémentaire a été réalisée le 13 juillet 2013. Compte tenu de la période à laquelle s'est déroulée l'investigation de terrain, favorable à l'observation d'un nombre limité de taxons, et du temps alloué à ladite expertise, l'étude s'appuie fortement sur l'analyse des données bibliographiques.

# 1 MÉTHODOLOGIE

## 1.1. CONSULTATIONS EFFECTUÉES

CONSULTATIONS EFFECTUEES		
Nom	Titre, compétence	Organisme
Hugo CAYUELA	Compétence en herpétologie	LEHNA, CNRS
Rémi DUGUET	Expert batrachologue	BE In Situ Faune et Flore
Henri CARLIN	Responsable biodiversité terrestre et marine	DREAL Languedoc Roussillon
Théo DUPERRAY	Spécialiste milieu aquatique (écrevisse)	BE Saules et eaux

## 1.2. METHODOLOGIE DE TERRAIN

Le diagnostic écologique établi, s'appuie sur une prospection du périmètre d'étude, autour du projet de réfection de la voie de circulation. Ce périmètre a été établi à 100 mètres de part et d'autre de la chaussée sur la base du trafic journalier moyen annuel (TJMA), communiqué par le Conseil Général de la Lozère soit un TJMA de 628 véhicules recensé pour l'année 2011.

La prospection correspond à un échantillonnage de la flore et de la faune (relevés qualitatifs représentatifs). Ce n'est donc pas un inventaire exhaustif des espèces présentes.

### 1.2.1. *Flore et habitats*

En complément et en précision des informations collectées lors de la recherche bibliographique, une première observation de la végétation de la zone d'étude a permis d'identifier la nature et les caractéristiques générales du site au travers des différents types d'habitats présents. La définition des habitats s'est par la suite précisée par les relevés floristiques. La caractérisation des habitats s'est effectuée à partir de la typologie Corine Biotope 1997.

Compte tenu du temps qu'il nous était alloué, les prospections ont eu lieu en une seule période, nous n'avons pu observer les espèces les plus précoces.

Les espèces remarquables ont particulièrement fait l'objet de recherches, tant au niveau de la zone d'emprise du projet, que de part et d'autre de celui-ci.

La recherche d'espèces végétales a été réalisée à partir de relevés floristiques qualitatifs (station échantillon) fournissant une liste d'espèces dans chaque type d'habitat déterminé préalablement sur la base de la cartographie Corine Land Cover 2006 et d'un repérage préliminaire du site.

La détermination a été principalement effectuée à partir de la « Flore forestière française, guide écologique illustré » (J.C Rameau *et al.*, 2008), « Guide Delachaux des plantes par la couleur » (T. Schauer et C. Aspari).

### *Limites de l'étude floristique*

Les prospections floristiques correspondent à un échantillonnage de la flore présente. Elles n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le site d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique.

Par ailleurs, étant donné les contraintes d'accessibilité au site inhérentes à la topographie du terrain, l'ensemble des milieux n'a pu être prospecté.

### *1.2.2. Faune*

Afin d'appréhender la valeur écologique de la faune et compte tenu du contexte tardif et du caractère restreint de l'investigation de terrain, nous avons choisi de concentrer notre étude sur l'avifaune.

La méthodologie d'échantillonnage est la même que celle appliquée aux relevés floristiques. Des recherches qualitatives d'espèces remarquables sont venues s'intercaler entre les sessions de prospection.

En complément de ces relevés de terrain et pour les autres taxons, également susceptibles de présenter une sensibilité au projet, une recherche bibliographique couvrant l'avifaune, l'herpétofaune et les mammifères du secteur a été menée.

## 1.3. MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

Pour évaluer la sensibilité écologique du site, une analyse a été menée pour déterminer les enjeux écologiques remarquables du site, en termes d'habitats et d'espèces.

Cette analyse présente deux facettes complémentaires :

- Les protections réglementaires dont bénéficient certaines espèces de faune et de flore et certains habitats. Le statut d'espèce protégé ne signifie pas pour autant que l'espèce soit particulièrement rare ou sensible, tant au niveau national que régional. En revanche, il constitue une contrainte forte pour l'aménageur.
- Les statuts d'abondance ou de menace au niveau européen, national ou régional. Ils permettent de relativiser l'importance de la présence d'une espèce ou d'un habitat sur le site du point de vue

écologique. Par exemple, il est évident que la destruction d'une station d'une plante rare est plus dommageable que celle d'une plante commune

### *1.3.1. Outils d'évaluation de la sensibilité écologique du site*

Pour évaluer la sensibilité écologique du site, nous nous sommes appuyés sur la réglementation utilisée dans la définition des statuts de protection de la faune et de la flore sauvage. Celle-ci fait référence à de nombreux textes tirant leurs origines de divers échelons qu'ils soient internationaux, européens ou français.

En ce qui concerne la flore, un arrêté, une directive et une convention fixent la liste des espèces protégées :

- Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
- Directive 92/43 dite « Directive Habitat » du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et notamment son Annexe II et IV.
- la « convention de Berne » relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe approuvée par la décision du Conseil 82/72/CEE du 3 décembre 1981 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;

Pour la faune vertébrée, les conventions et textes internationaux concernent :

- la « convention de Bonn » relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage approuvée par la décision du Conseil 82/461/CEE du 24 juin 1982 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;
- la « convention de Berne » relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe approuvée par la décision du Conseil 82/72/CEE du 3 décembre 1981 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;

Les textes européens concernent :

- la Directive 79/409 du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I;
- la Directive 92/43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes II et IV.

Les textes nationaux en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (JO du 13 juillet 1976 rectifié au JO du 28 novembre 1976) concernent :

- l'Arrêté du 5 mars 1999, modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 puis par l'Arrêté du 29 octobre 2009, paru au JO du 5 décembre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national ;
- l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (JO du 10 mai 2007) ;
- l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (JO du 18 décembre 2007).

Compte tenu des impacts attendus du projet de recalibrage de la RD901 et des recherches menées dans le cadre de cette étude, il a été établi une hiérarchisation des sensibilités basée sur la présence d'espèces rares ou menacées dans le contexte local.

Pour ce faire nous avons utilisé les critères suivants afin d'évaluer et de hiérarchiser cette sensibilité écologique :

Pour les espèces végétales :

- espèces inscrites sur les annexes II et IV de la Directive UE "Habitats",
- espèces inscrites sur la liste régionale des plantes protégées (arrêté du 30/12/04)
- espèces déterminantes ZNIEFF

Pour les espèces animales :

- oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive UE "Oiseaux", Listes Rouges nationale ou régionale ou déterminants ZNIEFF,
- mammifères figurant sur le Livre Rouge de la faune menacée de France, sur les annexes II et IV de la Directive UE "Habitats" ou bénéficiant d'une protection nationale (arrêté du 23/04/07),
- reptiles et amphibiens figurant aux annexes IV de la Directive UE "Habitats", ou faisant l'objet d'une protection nationale (arrêté du 19/11/07), ou déterminants ZNIEFF

# INVENTAIRE ECOLOGIQUE

1-METHODOLOGIE

**2-ETAT INITIAL**

3-EVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE

4-RECOMMANDATIONS

5-ANNEXES

## 2 ETAT INITIAL

### 2.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

#### 2.1.1. Contraintes réglementaires

La zone d'étude est incluse dans un ensemble de milieux dont la richesse écologique se souligne par la présence d'espaces remarquables résumés dans le tableau suivant.

**Tableau 1** : espaces remarquables localisés dans un rayon de 2km autour de la zone d'étude

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (m)
<i>Patrimoine culturel</i>				
Site inscrit	SI1942071101	Château du Champ	1,30	inclus
<i>Inventaires patrimoniaux</i>				
ZNIEFF de type I	910030215	Rivière de l'Altier entre les Rochettes Basses et le lac de Villefort	52	inclus
ZNIEFF de type I	910007393	Forêt du Roc des Echelles	1176	990
ZNIEFF de type I	910030214	Valat de l'Estirounet	11	2000
ZNIEFF de type II	910007387	Massif du Mont Lozère	40145	580
ZICO	00231	Parc national des Cévennes	87496	114
<i>Zones de protection règlementaire</i>				
ZPS	FR9110033	Les Cévennes	92044	inclus
SIC	FR9101361	Mont Lozère	11686	2000

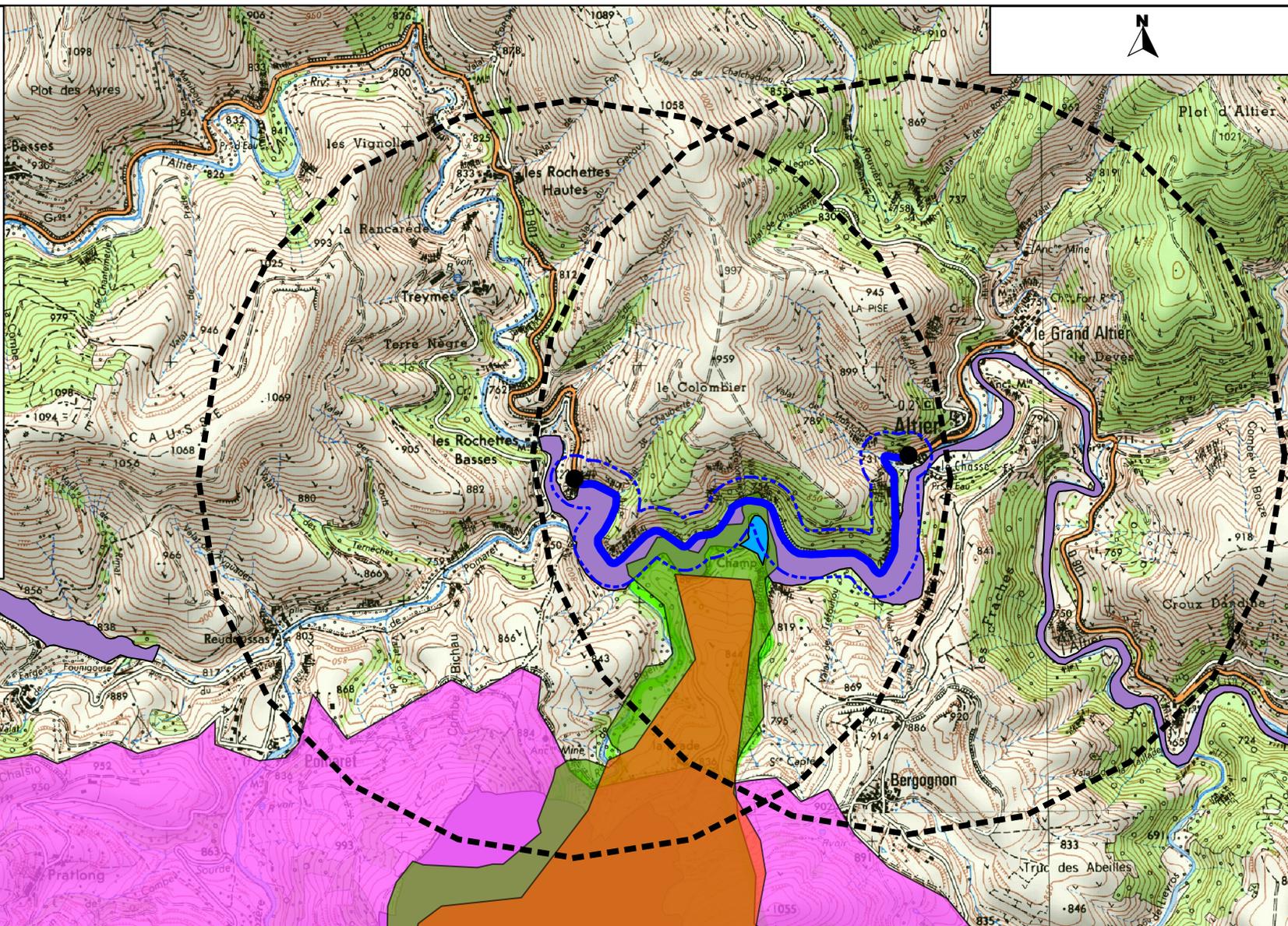
La localisation de ces espaces est renseignée sur une carte en page suivante.

#### 2.1.1.1. Espaces protégés inclus dans la zone d'étude

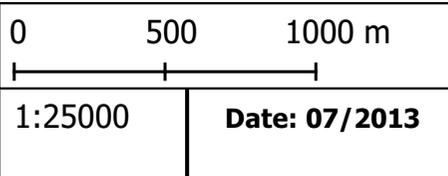
Une Zone de Protection Spéciale désignée dans le cadre de l'élaboration du réseau de sites Natura 2000 est incluse dans le périmètre d'étude. Il s'agit du site FR9110033 nommé « Les Cévennes ». Il correspond précisément à la zone centrale du parc national des Cévennes. La description de son peuplement avifaunistique qui renferme de nombreuses espèces remarquables est exposée dans les données bibliographiques.

# Légende

-  Zone d'étude (1600m)
-  Délimitation de la voie
-  Périmètre de l'étude (100m)
-  Tracé de la voie
-  Périmètre étude (100m)
-  SIC
-  ZICO
-  Site Inscrit
-  Directive oiseaux
-  ZNIEFF TYPE1
-  ZNIEFF TYPE2
-  Parc national



**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact**  
**Aménagement entre ALTIER jusqu'à proximité du VALAT DE CHAUBERTE - Lozere (48)**  
**Cartographie des Espaces remarquables**



Réalisation: 21MED INGENIERIE, LA ROCHELLE, FRANCE  
 Source des données: Conseil Général de la LOZERE - DREAL Languedoc-Roussillon

## Composition du site :

Classes d'habitats	Couverture
Forêts (en général)	60%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12%
Pelouses alpine et sub-alpine	8%
Forêts caducifoliées	6%
Forêts mixtes	5%
Autres terres arables	2%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%

(Source : INPN)

### 2.1.1.2. Zones d'inventaire incluses dans la zone d'étude

Les inventaires des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) recensent au niveau régional les secteurs remarquables du point de vue écologique, en ceci qu'ils hébergent des habitats particulièrement riches ou menacés et des espèces rares ou menacées de faune et de flore au niveau régional. Le périmètre rapproché du projet est inclus dans la ZNIEFF de type I n°910030215 appelée « Rivière de l'Altier entre les Rochettes Basses et le lac de Villefort ». Elle est située dans le Parc National des Cévennes, au nord du Mont Lozère. Elle est constituée par une portion d'environ onze kilomètres de la rivière de l'Altier en amont du Lac de Villefort et couvre une superficie de 52 hectares sur les communes de Cubières, Altier et Pourcharesses. Son altitude variant entre 610 et 750 mètres.

Voici la description de son fonctionnement écologique :

« La rivière est bordée de ripisylves, de prairies de fauche et pelouses, de vergers, de landes et de zones rocheuses. Elle sinue dans un relief marqué et abrite :

- l'Ecrevisse à pieds blancs *Austropotamobius pallipes* dont la population lozérienne est en déclin à cause des dégradations de son habitat et de la prolifération d'espèces allochtones. L'espèce est très sensible aux variations de la qualité physico-chimique de l'eau et donc à la pollution organique et au colmatage.

- la Loutre d'Europe *Lutra lutra*, est également présente comme sur la quasi-totalité des cours d'eau lozériens.
- le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* qui niche quant à lui dans les falaises au contact de la ZNIEFF. »

(Source : INPN)

Le Parc national des Cévennes, classé en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du fait qu'il héberge des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'intérêt européen, au titre de la directive communautaire «Oiseaux», est également présent à 100m de notre périmètre d'étude.

### 2.1.2. Données bibliographiques

Une recherche de données bibliographiques a été menée en amont de l'investigation de terrain afin de déterminer quelles étaient les espèces susceptibles d'être contactées sur site. Elle a ensuite été approfondie de sorte à présenter de façon plus complète la faune et la flore présente sur l'aire d'étude.

Elle a été menée auprès de :

- La DREAL Languedoc Roussillon ;
- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

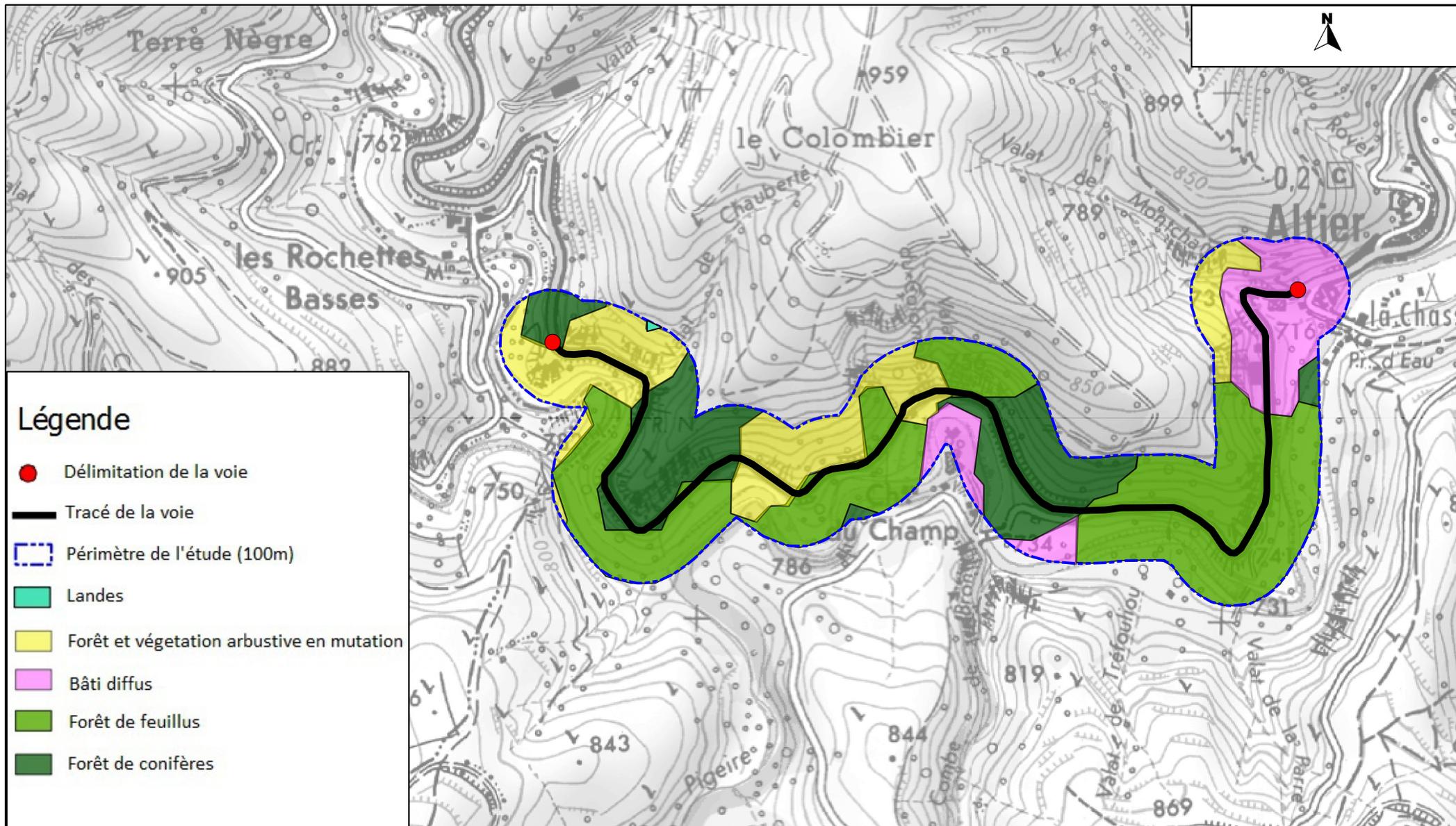
Il ressort de cette recherche bibliographique que de nombreuses espèces remarquables sont connues sur les communes d'Altier et de Cubières.

## 2.2. DESCRIPTION DES HABITATS ET DE LA FLORE

Dans un premier temps, l'emprise de projet a été superposée à la photographie aérienne du secteur. Sur cette base, une première carte de l'occupation des sols a été réalisée au préalable puis validée *in situ*. Cinq zones ont été caractérisées grâce à la base de données Corine Land Cover.

Elles sont renseignées sur la carte présentée en page suivante. Cette prélocalisation des milieux en place a permis de cibler les secteurs susceptibles d'être les plus sensibles.

L'étude préliminaire du site a été suivie de relevés floristiques effectués sur 10 stations d'échantillonnage qui ont permis de préciser la caractérisation des habitats. Six habitats naturels différents ont été répertoriés dans la zone d'étude sur la base du code Corine Biotope. Aucun relevé n'a été effectué dans le milieu « Landes », ce dernier étant inaccessible à la prospection. La localisation des sites d'échantillonnage est indiquée sur la carte en vue aérienne page 14.



### Légende

- Délimitation de la voie
- Tracé de la voie
- Périmètre de l'étude (100m)
- Landes
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Bâti diffus
- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères



**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact**

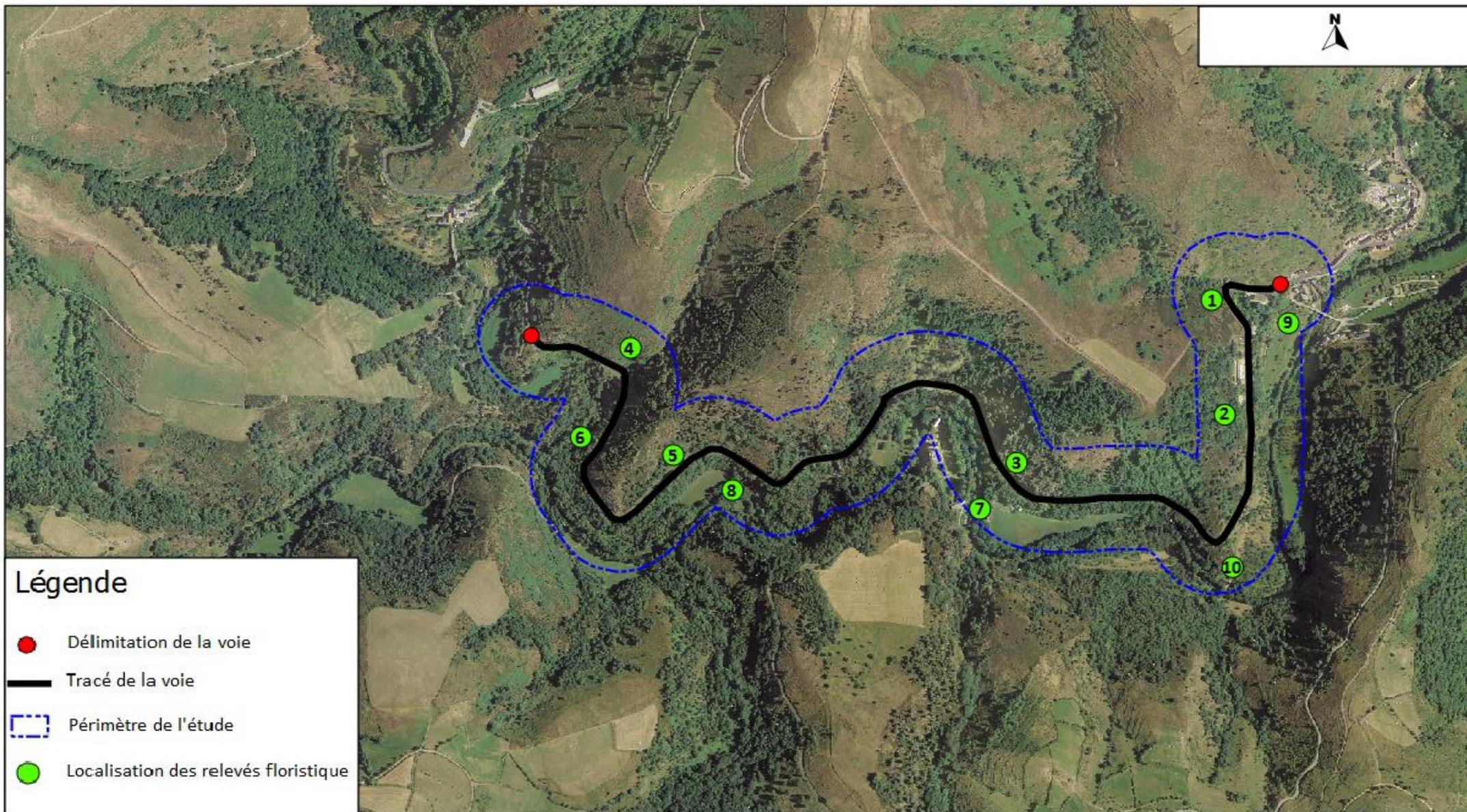
**Aménagement entre ALTIER jusqu'à proximité du VALAT DE CHAUBERTE - Lozere (48)**

**Cartographie des habitats naturels**

0      200      400 m

1:10000      **Date: 07/2013**





## Légende

-  Délimitation de la voie
-  Tracé de la voie
-  Périmètre de l'étude
-  Localisation des relevés floristique

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Aménagement entre ALTIER jusqu'à proximité du VALAT DE CHAUBERTE - Lozere (48)

Localisation des relevés floristiques sur le périmètre de l'étude

0 200 400 m

1:10000

Date: 07/2013

**21 MED  
INGENIERIE**

**lozère**  
LE DÉPARTEMENT

**Tableau 2** : Liste des habitats naturels caractérisés localement sur la base des relevés floristiques et de la typologie Corine biotope. Les milieux auxquels ils appartiennent sont désignés dans la première colonne du tableau.

	N° de relevé	Nom de l'habitat naturel	Code Corine Biotope*
<b>Forêt et végétation arbustive en mutation</b>	1	<b>Landes à genêts</b>	31.84
	4, 5	<b>Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i></b>	31.811
<b>Forêt de feuillus</b>	2	<b>Frênaies</b>	41.3
	6,8	<b>Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens</b>	44.3
<b>Forêt de conifères</b>	3	<b>Forêts de pin noir</b>	42.6
<b>Bâti diffus</b>	7,9 et 10	<b>Prairies mésophiles et vergers</b>	38 et 83.15
<b>Landes</b>	—	—	—

\* code de la nomenclature Corine Biotope (Nomenclature de 1997 réalisée dans le contexte du projet sur les biotopes de la Commission des Communautés européennes avec le programme "CORINE", système de cartographie et d'information, outil pour la description des sites d'importance communautaire pour la conservation de la nature en Europe).

Etant donné les contraintes liées à l'inaccessibilité de certaines zones du site, l'ensemble des milieux n'a pu être prospecté. Par précaution, les résultats observés au niveau des sites d'échantillonnage n'ont pas été extrapolés sur les milieux connexes.

### ➤ Forêt et végétation arbustive en mutation

#### • Lande à genêts

A la sortie Ouest de la commune d'Altier, en surplomb de la route départementale 901, se trouvent des landes mésophiles largement dominées par *Cytisus scoparius*. Elles renferment également dans la strate herbacée de nombreuses espèces appartenant à la famille des Poacées ainsi que des plantes à fleurs, telles que *Digitalis purpurea*, *Anemone nemorosa* et *Jasione montana*.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone sylvie
<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes
<i>Rosa canina</i>	Rosier des Chiens



*Lande à genêts*

- **Fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus***

De nombreuses zones de végétation arbustives en mutation se développent entre les forêts de feuillus et de conifères.

Une première formation végétale constituée essentiellement d'arbustes et d'arbrisseaux épineux est identifiée à l'extrémité Ouest du périmètre d'étude. Cet espace ouvert se caractérise par une présence abondante de *Rosa canina*.

Les autres espèces échantillonnées sont décrites ci-dessous :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<b>Campanula rapunculus</b>	Campanule raiponce
<b>Sedum rupestre</b>	Orpin réfléchi
<b>Rumex acetelosa</b>	Petite oseille
<b>Prunus spinosa</b>	Prunellier
<b>Ranunculus arvensis</b>	Renoncule des champs
<b>Rosa canina</b>	Rosier des chiens
<b>Dryopteris filix-mas</b>	Fougère mâle



*Fruticée à *Prunus spinosa* en formation (relevé n°4)*

Une autre fruticée présentant un stade de développement plus avancé est également détectée. La présence de jeunes frênes et tilleuls indique que la formation végétale est en phase de transition vers une forêt. Dans la strate herbacée, on retrouve l'hellébore fétide ainsi que l'herbe aux femmes battues.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Crataegus Laevigata</i>	Aubépine épineuse
<i>Tamus communis</i>	Herbe aux femmes battues
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Tilia europaea</i>	Tilleul commun

### ➤ Forêt de feuillus

#### • Frênaie

Un peu plus à l'Ouest, toujours en surplomb de la route, on retrouve une formation arborescente dominée par *Fraxinus excelsior*. Quelques jeunes chênes et des merisiers se développent librement. Ils sont associés à des espèces de la famille des Rosacées (fraisier des bois et prunier épineux).

Les espèces qui ont été recensées sont les suivantes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent
<i>Prunus avium</i>	Merisier
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle
<i>Hieracium murorum</i>	Epervière des murs
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier
<i>Galium debile</i>	Gaillet chétif
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois



Forêt de frênes

- **Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens**

En contrebas de la route départementale, une dense ripisylve arborée et arbustive borde la rivière de l'Altier. Cette bande forestière, essentielle par son rôle de corridor écologique, est dominée par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. Le chêne pubescent et le châtaignier sont également bien présents. On retrouve en abondance dans la strate arbustive noisetier, prunellier et aubépine épineuse.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore
<i>Bistorta officinalis</i>	Renouée bistorte
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des près
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère-Aigle
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
<i>Crataegus Laevigata</i>	Aubépine épineuse
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium de Robert
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite
<i>Knautia arvensis</i>	Scabieuse des champs
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Vicia cracca</i>	Vesce de Cracovie
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle



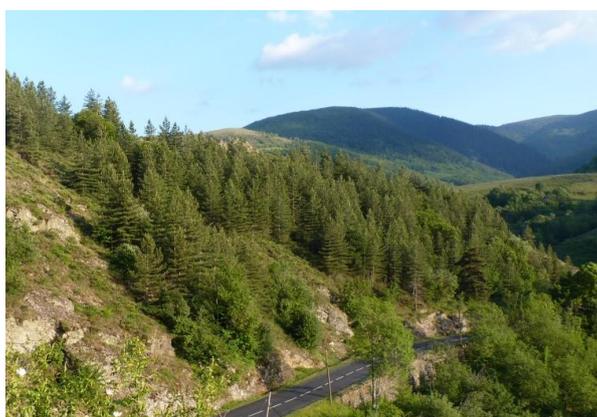
*Forêt riveraine de frênes et d'aulnes*

➤ **Forêt de conifères**

• **Forêt de pin noir**

Sur un flanc rocheux granitique bien exposé au soleil, s'étend une pinède largement représentée par *Pinus nigra*. Cette espèce côtoie *Cedrus atlantica*. Sous le couvert forestier, on retrouve certaines plantes herbacées de la famille des Fabacées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'atlas
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrépie chevelu, Fer à cheval
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc
<i>Vicia sativa</i>	Vesce commune



*Pinède*

➤ **Bâti diffus**

• **Pairies mésophiles et vergers**

En contrebas de la route, au sein de zones de bâti diffus, se trouvent des prairies de fauches côtoyant des vergers de pommiers. Certaines prairies venant d’être fauchées, nous n’avons pas pu les identifier de façon précise.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
<i>Geranium molle</i>	Géranium mollet
<i>Salix alba</i>	Saule blanc
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais
<i>Malus pumila</i>	Pommier commun



*Prairie de fauche (récemment fauchée)*



*Vergers de pommiers et prairie mésophile*

### 2.2.1. Flore du périmètre d’étude

En complément des relevés floristiques de terrain, nous avons établi une liste de toutes les espèces végétales susceptibles d’être rencontrées sur le secteur. Les données, provenant de la DREAL, décrivent la flore recensée au niveau des communes d’Altier et de Cubières sur la base d’observations naturalistes et couvre donc un périmètre plus large que notre site d’étude. Elles sont présentées dans le tableau de l’annexe 1.

#### 2.2.1.1. Espèces floristiques remarquables

Parmi les espèces végétales inventoriées sur le terrain, aucun des taxons n’est légalement protégé.

## 2.3. DESCRIPTION DE LA FAUNE VERTEBRÉE

### 2.3.1. L'avifaune

Un nombre limité d'espèces a été détectée lors des relevés ornithologiques, la plupart étant des espèces communes. Au total, 10 espèces d'oiseaux ont été contactées tout milieu confondu.

Dans les paysages ouverts tels que les landes et les formations de végétation arbustive en mutation, ont été observé l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), le martinet noir (*Apus apus*), la mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) et le bruant fou (*Emberiza cia*).

Sous le couvert forestier de la ripisylve bordant l'Altier, la présence du merle noire (*Turdus medula*), du geai des chênes (*Garrulus glandarius*) et de la corneille noire (*Corvus corone*) a été détectée.

Enfin, la pie bavarde (*Pica pica*), le pigeon ramier (*Columba palumbus*) et la mésange charbonnière (*Parus major*) ont souvent été aperçus dans les zones de bâti diffus.

Un milan noir (*Milvus migrans*) a également été observé en vol, planant au-dessus d'une prairie de fauche, milieu favorable à l'exploitation de thermiques.

Pour compléter ces relevés de terrain, un tableau en annexe 2a dresse la liste de toutes les espèces d'oiseaux recensées dans et à proximité du secteur d'étude et indique leur statut de protection.

#### 2.3.1.1. Espèces avifaunistiques remarquables

Parmi les espèces contactées sur le terrain, seul le milan noir est remarquable de par son classement à l'annexe I de la « Directive Oiseaux » qui énumère les espèces les plus menacées devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction. Le Grand-Duc d'Europe, nichant dans les falaises au contact de la ZNIEFF de type I, est également une espèce d'intérêt patrimonial. Sa présence sur notre aire d'étude a été rapportée par la population locale. D'autres espèces d'oiseaux remarquables sont susceptibles d'être présentes sur le site, notamment toutes celles recensées en ZPS et inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux ». Ces espèces sont répertoriées dans le tableau de l'annexe 2b.

### 2.3.2. Les mammifères

Aucune espèce de mammifères n'a été aperçue dans le périmètre d'étude, cependant d'après la littérature, la faune mammalienne terrestre de ce secteur ne comporte pas de grande rareté.

#### 2.3.2.1. Espèces remarquables

On recense tout de même la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dans la ZNIEFF de type I inventoriée au sein de l'aire d'étude et présente toute au long de la rivière de l'Altier. Définie comme déterminante stricte,

cette espèce a été évaluée par la DREAL sur la base de critères juridiques, de responsabilité et de sensibilité comme présentant un enjeu régional fort.

Deux espèces de chiroptères font l'objet d'un plan national d'action dont l'aire d'étude chevauche notre zone de prospection à l'extrémité Ouest du projet : le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). La population de ces espèces est estimée respectivement à 10-15 et 40-50 individus. Elles utilisent le site uniquement pour l'hivernage, gâtant très certainement dans des grottes ou des bâtiments, entre octobre et avril.

### 2.3.3. Les amphibiens et reptiles

La période de prospection n'étant pas favorable à l'observation de l'herpétofaune, Les données collectées proviennent essentiellement d'une recherche bibliographique. Elles sont présentées dans le tableau de l'annexe 3, qui liste les espèces susceptibles d'être présentes sur site ainsi que leur statut de protection et de conservation.

Dans le périmètre d'étude, le long de la rivière de l'Altier, nous avons aperçu, dans des parties relictuelles d'anciens méandres de la rivière, la présence de têtards de Crapaud commun (*Bufo bufo*). En revanche, aucun reptile n'a été détecté. Cependant, les zones rocheuses et sèches, abondantes sur notre zone d'étude, sont des sites d'accueil potentiels à la couleuvre girondine, au lézard des murailles ainsi qu'à la vipère aspic. La couleuvre à collier et la couleuvre vipérine se retrouveront quant à elles dans les zones de cours d'eau et de résurgence ou d'exurgence de source, à proximité de l'Altier. La salamandre tachetée qui se reproduit dans de petits cours d'eau et passe le reste de son cycle biologique dans les boisements attenants est susceptible d'être présente à proximité du ruisseau, affluent de l'Altier. Enfin, la présence de l'alyte accoucheur dans les zones de bâti diffus est également probable.

#### 2.3.3.1. Espèces remarquables

Tous les amphibiens bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale. Cependant certaines espèces présentent un intérêt patrimonial. La grenouille rousse (*Rana temporaria*) en particulier bénéficie d'une protection à l'échelle régionale. Cependant, sa présence dans le périmètre d'étude n'est pas évidente. Elle pourrait éventuellement se trouver dans sa limite inférieure de gradient altitudinal dans les Cévennes. Seuls la coronelle girondine (*Coronella girondica*) et le lézard des murailles (*Podarcis muralis*), représentant un enjeu régional mais évalué comme faible, sont très certainement présents au niveau des zones rocheuses et des abords routiers qu'ils utilisent pour leur activité d'héliothermie.

## 2.4. DESCRIPTION DE LA FAUNE INVERTEBRÉE

### 2.4.1. Les arthropodes

Une espèce remarquable appartenant à la famille des crustacées a retenu notre attention sur l'aire d'étude : l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) dont une population a été recensée dans une portion de la rivière de l'Altier classée ZNIEFF de type I. L'espèce y a un statut de déterminante stricte. Elle est particulièrement menacée en raison des dégradations de son habitat et de la prolifération d'espèces allochtones. Elle est classée « vulnérable » sur la liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine et « en danger » sur la liste rouge mondiale de l'UICN.

Elle a fait l'objet d'une prospection complémentaire réalisée le 13 juillet dans le ruisseau en contrebas de l'ouvrage d'art, affluent de la rivière de l'Altier. Ce milieu serait potentiellement le plus impacté par le projet. Lors du relevé, le ruisseau était en basses eaux et présenté des pièces d'eau éparses à débit très faible. L'espèce n'y a pas été détectée. Ce dernier est sujet à de grandes variations de débit liées à l'importance et la fréquence des crues qui rendent le milieu inhospitalier pour l'écrevisse à pieds blancs, très sensible à la modification du fonctionnement hydraulique de son habitat.

Selon des témoignages recueillis auprès de la population locale, l'écrevisse à pieds blancs faisant l'objet d'une pêche fortement réglementée, n'a pas été détectée au courant de ces dernières années. Cette observation a été constatée en parallèle à celle de la dégradation de la qualité de l'eau de l'Altier au niveau du site d'étude. La population d'écrevisses dans notre périmètre d'étude semble donc être très réduite.



Affluent de la rivière de l'Altier en contrebas du futur ouvrage hydraulique

# INVENTAIRE ECOLOGIQUE

1-METHODOLOGIE

2-ETAT INITIAL

**3-EVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE**

4-RECOMMANDATIONS

5-ANNEXES

### **3 EVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE**

#### **3.1. EVALUATION DE L'INCIDENCE DU PROJET**

Le projet s'inscrit dans un programme de travaux définis ci-après:

- **Infrastructures routières :**

Recalibrage de la chaussée et des accotements : élargissement d'1m de part et d'autre de la voie sur certaines portions ;

Rectification de virages pour sécuriser le passage de poids lourds.

La phase des travaux de recalibrage de la RD 901 prévoit l'abattage et le dessouchage d'arbres et d'arbustes sur une partie du linéaire.

- **Ouvrage d'art :** démolition du pont à la sortie d'Altier, création d'un nouvel ouvrage hydraulique sur les remblais apportés du chantier routier, création d'un chemin piétonnier par élargissement des accotements de part et d'autre du pont.

#### **3.1. SENSIBILITE DES HABITATS**

Bien que la phase des travaux implique la destruction de la végétation sur les abords de la route, l'élargissement de la voie n'est prévu que sur des portions restreintes n'entraînant pas la destruction d'habitat complet. L'impact direct d'emprise touche donc une faible proportion des habitats naturels de l'aire d'étude et peut être qualifié de faible.

Le milieu aquatique peut également être perturbé notamment par les travaux en phase chantier qui peuvent présenter des risques de dégradation de la qualité des eaux de surface.

La rivière de l'Altier située en contrebas de la RD901 et classée ZNIEFF de type I doit être préservée au maximum de ces risques.

#### **3.2. SENSIBILITÉ DE LA FLORE**

Parmi les espèces végétales potentiellement présentes sur le site, trois bénéficient d'une protection à l'échelle nationale (Lycopode des tourbières, Orchis à odeur de punaise Rossolis à feuilles rondes et Gagée des champs).

Le Lycopode des tourbières et le Rossolis à feuilles rondes colonisent habituellement les milieux tourbeux, acides et humides, de préférence inondés en été. Il est donc très peu probable de les rencontrer sur les accotements routiers. De la même façon, l'Orchis à odeur de punaise pousse principalement dans

des pelouses acidophiles méditerranéennes et la Gagée des champs dans les champs des étages collinéens. Ces espèces sont donc peu susceptibles d'être directement impactées par le projet. Une dizaine d'autres espèces végétales potentiellement présentes sur le site d'étude sont listées comme déterminantes ZNIEFF dont quatre ont le statut d'espèces remarquables (cf. annexe 1). Aucune de ces espèces n'a été détectée sur notre aire d'étude. Cependant, notre inventaire floristique n'étant pas exhaustif, il se peut que certaines espèces remarquables n'aient pas été détectées. L'impact d'emprise du projet reste tout de même limité concernant la flore du site d'étude.

### 3.3. SENSIBILITE DE LA FAUNE VERTÉBRÉE

Le défrichage et les terrassements qui seront réalisés dans le cadre des travaux sont susceptibles de perturber la faune locale : il s'agit d'un effet temporaire dont l'importance varie selon la sensibilité de l'espèce et la période de l'année concernée par les travaux.

La destruction de la végétation pourrait également se traduire par la suppression ou la fuite des espèces résidentes associées. Mais passée la période de chantier, les espèces animales témoignent d'une certaine accoutumance.

Au cours de nos relevés ornithologiques, nous n'avons recensé aucun oiseau d'intérêt patrimonial nichant de façon probable sur l'emprise de l'ouvrage. Cependant, on ne peut écarter la possibilité de présence d'autres espèces remarquables, voire protégées sur l'emprise du projet.

L'emprise de la route est tout de même suffisamment faible pour ne pas diminuer de façon significative les milieux d'alimentation des oiseaux hivernants et migrateurs.

Aucun reptile n'a été détecté dans le périmètre d'étude. Cependant, les espèces côtoyant les abords routiers pour leur activité d'héliothermie (coronelle girondine et lézard des murailles) et dont la probabilité de présence sur notre aire d'étude est forte, risquent d'être impactées par les travaux de réfection de la partie linéaire du projet. Les amphibiens quant à eux, sont susceptibles d'être perturbés par l'aménagement de l'ouvrage d'art. En effet, les travaux prévoient la création d'un ouvrage hydraulique qui traverse un petit affluent de la rivière de l'Altier en contrebas. Ces derniers présentent des risques de dégradation du milieu aquatique qu'affectionne notamment la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), en période de reproduction (pic en automne).

Deux espèces remarquables de chiroptères utilisent une zone en limite d'aire de l'emprise du projet pour l'hivernage uniquement. Des bâtiments ou des grottes en périphérie du site d'étude constituent probablement leurs gîtes d'hiver. Le bruit et les vibrations liés à l'activité du chantier pourraient nuire

aux populations de chiroptères, sensibles au dérangement. Cependant, compte tenu de la distance des travaux aux gîtes d'hivernage potentiels, l'intensité de cet effet a été évaluée comme modérée.

#### 3.4. SENSIBILITE DE LA FAUNE INVERTÉBRÉE

La rivière de l'Altier renferme une population d'écrevisses à pieds blancs, espèce remarquable et inscrite sur les listes rouges mondiale et nationale. Cette dernière est en déclin principalement à cause des dégradations de son habitat. L'espèce est en effet très sensible aux variations de la qualité physico-chimique de l'eau et donc à la pollution organique, à la saturation des eaux en poussières ou particules et à l'augmentation brutale des cours d'eau. Une autre grande menace pèse sur cette population : la progression des écrevisses non indigènes qui transmettent une maladie fatale (l'aphanomyose).

Cette espèce, ayant fait l'objet d'une prospection complémentaire, est absente de l'affluent de l'Altier. Elle ne subira donc pas les impacts directs liés à la construction du nouvel ouvrage hydraulique. Sa présence probable sur notre aire d'étude, même si elle n'a pas été confirmée, doit tout de même être préservée des risques associés à l'altération du fonctionnement de la rivière de l'Altier.

Compte tenu de la sensibilité de cette population, il convient donc de mettre en place des mesures lors de l'étape chantier et principalement au niveau de l'ouvrage d'art, de sorte que le projet soit le moins préjudiciable à son habitat naturel.

# INVENTAIRE ECOLOGIQUE

1-METHODOLOGIE

2-ETAT INITIAL

3-EVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE

**4-RECOMMANDATIONS**

5-ANNEXES

## **4 RECOMMANDATIONS**

Les principaux effets induits par l'aménagement du projet sont des effets temporaires liés à la phase travaux. Cette phase comprend toutes les opérations nécessaires à la réfection de la plate-forme routière (les travaux préparatoires, les terrassements, le recalibrage de la chaussée, la réalisation de l'ouvrage hydraulique, ...).

Au vue de la synthèse de la sensibilité écologique du site, nous avons émis une liste de préconisations visant à limiter au maximum l'impact des travaux sur la faune, la flore et les milieux naturels du secteur :

### ➤ **Mesures vis-à-vis du recalibrage de la partie linéaire du projet**

#### • **Choix de la période de chantier :**

Il est conseillé de démarrer les travaux en dehors des périodes de reproduction de la faune, de préférence en hiver, cette mesure ayant pour but de supprimer la mortalité sur la faune engendrée par la destruction d'habitats.

Les reptiles et les oiseaux, potentiellement présents aux abords immédiats de l'ouvrage, concentrent leur période d'activité entre mars et juin. Il sera donc conseillé de réaliser les travaux de la phase chantier, susceptibles de détruire une partie des habitats de ces espèces en dehors de cette période, soit entre juillet et février.

#### • **Organisation du chantier :**

Pour préserver la végétation naturelle des abords, il conviendra de limiter au strict nécessaire des surfaces d'emprises lors des terrassements.

Il serait préférable de réaliser les travaux de jour et d'éviter les périodes de fortes pluies préjudiciables à la tenue du terrain, ainsi qu'à la bonne conduite du chantier. Cette mesure permettra également de limiter le lessivage des zones en cours de terrassements ou de défrichements.

Il conviendra d'optimiser le nombre des engins de transport et de terrassement utilisés sur le site dans le but de réduire un éventuel effet de pollution aérienne (gaz d'échappement des véhicules) par la concentration des matières polluantes dans la chaîne trophique. Les rejets de poussières seront également limités en période sèche au moyen de systèmes d'humidification.

Concernant la gestion des terres, il est conseillé pour limiter l'accumulation de remblais sur l'emprise du projet et les risques de lessivement associés, que le décapage des zones de remblais soit suivi d'un transfert progressif des remblais. Les terres végétales pourront être transportées vers des sites de stockage temporaires, en vue d'une future réutilisation. Les autres matériaux de terrassement seront, dans la mesure du possible, directement transférés vers des points de remblais. L'excédent des terres sera enfin transporté vers des sites de stockage définitifs dont la localisation aura fait l'objet d'une consultation préalable avec la DDT48.

Des campagnes de végétalisation seront organisées en vue de stabiliser rapidement les remblais (dans un délai inférieur à 1 an). Les essences locales et celles inventoriées durant l'état initial lors de la réalisation des plantations et/ou semis seront choisies prioritairement afin de diminuer un éventuel effet de substitution. Pour les essences arborescentes, elles devront être plantées le plus rapidement possible afin de diminuer dans le temps la période de cicatrisation du site.

➤ **Mesures vis-à-vis de l'aménagement du nouvel ouvrage hydraulique**

• **Choix de la période de chantier**

Il est conseillé de réaliser les travaux hors période de reproduction des amphibiens, de l'écrevisse à pieds blancs et hors période d'alevinage (entre novembre et février).

La DDT (Direction Départementale des Territoires) préconisant de réaliser tous travaux concernant le milieu aquatique entre mi-avril et mi-octobre, nous recommandons donc d'organiser la période de chantier entre mai et août.

Les périodes favorables à l'ensemble des travaux du projet sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Travaux de l'ouvrage hydraulique	Période déconseillée par la DDT										Période déconseillée par la DDT	
		Reproduction amphibiens							Reproduction salamandre			
										Reproduction écrevisse		
					PERIODE FAVORABLE AU CHANTIER							
Travaux sur la voie (défrichage et terrassement)			Nidification et migration oiseaux									
			Période d'activité reptiles									
	PERIODE FAVORABLE AU CHANTIER							PERIODE FAVORABLE AU CHANTIER				

Légende :

 Période en limite des conditions favorables, utilisable pour le chantier

- **Organisation du chantier :**

Toutes les mesures seront prises de façon à limiter autant que possible l'incidence de l'aménagement de l'ouvrage d'art sur le fonctionnement hydraulique du ruisseau (risque d'incision, ensablement) qui serait fatale aux populations d'écrevisses et d'amphibiens présentes.

Les travaux devront donc être réalisés « à sec », avec la réalisation d'une déviation du ruisseau. Une solution consiste à utiliser des buses provisoires de chantier, technique habituellement mise en œuvre par le maître d'ouvrage. La buse nouvellement créée devra être dimensionnée de façon à recevoir le niveau d'eau correspondant à la crue centennale.

La formation de matières en suspension (issues des stocks de matériaux, des passages des engins entraînant des retombées de poussières ou de matériaux en périphérie) devra être limitée autant que possible, par un arrosage régulier.

Il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour limiter les risques de pollution et d'atteinte au milieu aquatique induits par l'utilisation des matériaux de construction (ciment, plâtre, sables, graviers, enduits, plastiques, bois,...). Il est conseillé à ce titre, de stocker les matériaux en dehors des zones sensibles et des zones de risques d'inondation et si nécessaire, dans des espaces couverts.

Il convient également de veiller au bon déroulement du chantier en étant particulièrement vigilant aux sources potentielles de polluants (éventuels rejets d'hydrocarbures provenant des engins de travaux publics ou des centrales de fabrication des enrobés, déversements sauvages, ...).

L'ouvrage fera l'objet d'une surveillance visant à éviter la formation d'embâcles et prévenir toute anomalie pouvant obstruer le ruisseau du secteur d'étude.

Nous préconisons à ce titre la mise en œuvre en aval du chantier, d'un bac de rétention permettant de limiter les apports de matériaux par décantation voire par filtration de l'eau avant rejet dans de bonnes conditions hydrauliques vers l'Altier.

Un effort particulier sera mis en œuvre pour éviter toute introduction accidentelle d'espèces exogènes d'écrevisses qui causent des dégâts importants à la population autochtone en limitant les contacts entre le personnel de chantier, les engins et matériels utilisés pour les travaux et le milieu aquatique.

Enfin, lors des jours de fortes pluies, les travaux dans les lits des cours d'eau devront être stoppés.

# INVENTAIRE ECOLOGIQUE

1-METHODOLOGIE

2-ETAT INITIAL

3-EVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE

4-RECOMMANDATIONS

**5-ANNEXES**

## 5 ANNEXES

### 5.1. ANNEXE 1 : RELEVÉS FLORISTIQUES

**Annexe 1** : Tableau listant les espèces végétales susceptibles d'être rencontrées dans le périmètre d'étude (recensées au niveau des communes d'Altier et de Cubières) et statut de protection et de conservation (source bibliographique : DREAL Languedoc-Roussillon)

	Présence observée	Données bibliographiques	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Convention de Berne	Directive habitat	Protection nationale	Liste rouge mondial	Déterminant znieff
1		X	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier					
2		X	Aconitum lycoctonum Nyman, 1878	Aconit de Naples					
3		X	Adenostyles alliariae (Gouan) A.Kern. subsp. alliariae	Adenostyle à feuilles d'alliaire, Adénostyle à têtes blanches					
4		X	Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire					
5		X	Allium victorialis L., 1753	Ail victoriale, Herbe à neuf chemises, Ail de la Sainte-Victoire					
6		X	Alchemilla saxatilis Buser, 1891	Alchémille des rochers					
7		X	Alchemilla glabra Neygenf., 1821	Alchémille glabre					
8		X	Sorbus aria (L.) Crantz, 1763	Alouchier, Alisier blanc					
9		X	Aquilegia vulgaris L., 1753	Ancolie vulgaire					
10		X	Anemone nemorosa L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie					
11		X	<b>Pulsatilla vernalis (L.) Mill., 1768</b>	<b>Anémone printanière</b>					DS
12		X	Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage					
13		X	Plantago sempervirens Crantz, 1766	Plantain toujours vert					
14		X	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu					
15		X	Arnica montana L., 1753	Arnica des montagnes		A5		LC	

16		X	Galium odoratum (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant					
17		X	Astragalus monspessulanus L., 1753	Astragale de Montpellier					
18		X	Botrychium lunaria (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire, Botrychium lunaire					
19	X	X	Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux					
20		X	Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or					
21		X	Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne					
22		X	Calamagrostis arundinacea (L.) Roth, 1788	Calamagrostide faux-roseau, Roseau des montagnes					
23		X	Clinopodium grandiflorum (L.) Kuntze, 1891	Calament à grandes fleurs					
24		X	Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	Callune, Bérinée					
25		X	Campanula rotundifolia L. subsp. rotundifolia	Campanule à feuilles rondes					
26		X	Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse					
27		X	Deschampsia flexuosa (L.) Trin., 1836	Canche fleuveuse					
28		X	<b>Vaccinium microcarpum Schmalh., 1871</b>	<b>Canneberge à petits fruits, Airelle à petit fruit</b>					DS
29		X	Cardamine resedifolia L., 1753	Cardamine à feuilles de réséda					
30		X	Cardamine flexuosa With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois					
31		X	Carlina acanthifolia All., 1773	Carlina à feuilles d'acanthé, Chardousse					
32		X	Chaerophyllum hirsutum L., 1753	Cerfeuil hérissé, Chérophylle hérissé					
33		X	Lonicera alpigena L., 1753	Chèvrefeuille alpin					
34		X	Lonicera nigra L., 1753	Chèvrefeuille noire, Camérisier noir					
35		X	<b>Circaea alpina L., 1753</b>	<b>Circée des Alpes</b>					DS
36		X	Circaea x intermedia Ehrh., 1789	Circée intermédiaire					
37		X	Cirsium acaule Scop., 1769	Cirse acaule, Cirse sans tige					
38		X	Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable					
39		X	Silene dioica (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge					
40		X	Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode					
41		X	Coronilla minima L., 1756	Coronille naine, Coronille mineure					
42		X	<b>Ceratocarpus claviculata (L.) Lidén, 1984</b>	<b>Corydale à vrilles</b>					DS
43		X	Crepis paludosa (L.) Moench, 1794	Crépide des marais					
44		X	<b>Cardamine pentaphyllos (L.) Crantz, 1769</b>	<b>Cresson des bois, Dentaire digitée</b>					DS
45		X	Cardamine pratensis L. subsp. pratensis	Cresson des prés					

46		X	<i>Crocus albiflorus</i> Kit., 1814	Crocus blanc					
47		X	<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh., 1805	Cystoptéris fragile, Capillaire blanche, Capillaire blanc					
48	X	X	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée					
49		X	<b><i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753</b>	<b>Dorine à feuilles alternes, Cresson de rocher</b>					DS
50		X	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées, Hépatique des marais					
51		X	<i>Doronicum austriacum</i> Jacq., 1774	Doronic d'Autriche, Doronique					
52		X	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux , Fougère spinuleuse					
53		X	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée					
54		X	<i>Dryopteris expansa</i> (C.Presl) Fraser-Jenk. & Jermy, 1977	Dryoptéris étalé, Dryoptéris élargi					
55		X	<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Epilobe des marais					
56		X	<i>Epilobium montanum</i> L., 1753	Epilobe des montagnes					
57		X	<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Epilobe en épi, Laurier de saint Antoine					
58		X	<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. incompta (Ces.) Nyman, 1890	Euphorbe douce, Euphorbe pourprée					
59		X	<i>Meum athamanticum</i> Jacq., 1776	Fenouil des Alpes, Fenouil de montagne					
60		X	<i>Festuca arvernensis</i> subsp. costei Auquier & Kerguélen, 1978	Fétuque de Coste					
61		X	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman					
62		X	<i>Festuca altissima</i> All., 1789	Fétuque des bois					
63		X	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L. subsp. odoratum	Flouve odorante					
64		X	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle					
65	X	X	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle					
66		X	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois					
67		X	<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier					
68		X	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé					
69		X	<b><i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826</b>	<b>Gagée des champs</b>			X		DC
70		X	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun					
71		X	<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers					
72		X	<b><i>Galium obliquum</i> Vill., 1785</b>	<b>Gaillet oblique</b>					R
73		X	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale					
74	X	X	<i>Genista sagittalis</i> L., 1753	Genêt ailé, Genistrolle					

75		X	Cytisus oromediterraneus Rivas Mart. & al., 1984	Genêt oroméditerranéen, Cytise oroméditerranéen					
76		X	Genista pilosa L. subsp. pilosa	Genette					
77		X	Gentiana lutea L., 1753	Gentiane jaune		A5			
78		X	Geranium sylvaticum L., 1753	Géranium des bois					
79		X	Geranium nodosum L., 1753	Géranium nouveau					
80		X	<b>Teucrium rouyanum H.J.Coste &amp; Soulié, 1898</b>	<b>Germandrée de Rouy</b>					R
81		X	Teucrium scorodonia L., 1753	Germandrée, Sauge des bois					
82		X	Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes					
83		X	Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés					
84		X	Gnaphalium sylvaticum L., 1753	Gnaphale des forêts					
85		X	Bombycilaena erecta (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé					
86		X	Hylotelephium maximum (L.) Holub, 1978	Grand Sédum					
87		X	Ribes petraeum Wulfen, 1781	Groseiller des rochers, Groseillier des rocailles					
88		X	Ribes alpinum L., 1753	Groseillier des Alpes					
89		X	Helianthemum oelandicum subsp. incanum (Willk 1992)	Hélianthème de chiens, Hélianthème blanchâtre					
90		X	Helleborus foetidus L., 1753	Hellébore fétide, Pied de Griffon					
91		X	Geranium robertianum L. subsp. robertianum	Herbe à Robert					
92		X	Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre, Fouteau					
93	X	X	Hippocrepis comosa L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer à cheval					
94		X	Holcus mollis L., 1759	Houlque molle, Avoine molle					
95		X	Imperatoria ostruthium L., 1753	Impératoire, Benjoin					
96		X	Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace					
97		X	Juncus squarrosus L., 1753	Jonc rude, Jonc raide					
98		X	<b>Juncus trifidus L., 1753</b>	<b>Jonc trifide</b>					DS
99		X	Narcissus pseudonarcissus L. subsp. pseudonarcissus	Jonquille					
100		X	Cytisus scoparius (L.) Link subsp. scoparius	Juniesse					
101		X	Koeleria vallesiana (Honck.) Gaudin subsp. vallesiana	Koelérie du Valais					
102		X	Carex echinata Murray, 1770	Laïche étoilée, Laïche-hérisson					
103		X	Carex panicea L., 1753	Laïche millet, Faux Fenouil					
104		X	Carex caryophylla Latourr., 1785	Laïche printanière, Laïche du printemps					

105		X	Carex nigra (L.) Reichard, 1778	Laïche vulgaire					
106		X	Lamium galeobdolon subsp. montanum (Pers.) Hayek, 1929	Lamier des montagnes					
107		X	Persicaria bistorta (L.) Samp., 1913	Langue de Bœuf					
108		X	Eriophorum angustifolium Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites					
109		X	Luzula nivea (L.) DC., 1805	Luzule blanche, Luzule des neiges					
110		X	Luzula nivea (L.) DC., 1805	Luzule blanche, Luzule des neiges					
111		X	Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre					
112		X	Luzula spicata subsp. mutabilis Chrtek & Krása, 1962	Luzule changeante					
113		X	<b>Luzula desvauxii Kunth, 1841</b>	<b>Luzule de Desvaux</b>					DS
114		X	<b>Luzula sudetica (Willd.) Schult., 1814</b>	<b>Luzule des Sudètes</b>					DS
115		X	<b>Luzula luzulina (Vill.) Dalla Torre &amp; Sarnth., 1909</b>	<b>Luzule jaunâtre</b>					DS
116		X	Luzula multiflora (Ehrh.) Lej. subsp. multiflora	Luzule multiflore					
117		X	<b>Lycopodiella inundata (L.) Holub, 1964</b>	<b>Lycopode des tourbières, Lycopode inondé</b>			X		DS
118		X	<b>Lycopodium clavatum L., 1753</b>	<b>Lycopode en massue, Eguaire</b>					DS
119		X	<b>Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank &amp; Mart., 1829</b>	<b>Lycopode sélagine, Lycopode dressé</b>					DS
120		X	<b>Maianthemum bifolium (L.) F.W.Schmidt, 1794</b>	<b>Maianthème à deux feuilles</b>					DS
121	X	X	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune					
122	X	X	Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois					
123		X	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé					
124		X	Milium effusum L., 1753	Millet diffus, Millet étalé, Millet sauvage					
125		X	Molopospermum peloponnesiacum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Moloposperme du Péloponnèse					
126		X	Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin					
127		X	Adoxa moschatellina L., 1753	Moschatelline, Adoxe musquée					
128		X	Coincya cheiranthos (Vill.) Greuter & Burdet, 1983	Moutarde giroflée					
129		X	Myosotis decumbens subsp. teresiana (Sennen) Grau, 1964	Myosotis					
130		X	<b>Myosotis balbisiana Jord., 1852</b>	<b>Myosotis de Balbis</b>					DS
131	X	X	Myosotis scorpioides L., 1753	Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion	A1				
132		X	Vaccinium myrtillus L., 1753	Myrtille, Maurette					
133		X	Nardus stricta L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc					
134	X	X	Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier					

135		X	Anacamptis coriophora (L.)	Orchis à odeur de punaise			X		
136		X	Sedum amplexicaule DC., 1808	Orpin amplexicaule					DS
137		X	Sedum forsterianum Sm., 1808	Orpin de Forster					
138		X	Sedum alpestre Vill., 1779	Orpin des Alpes					
139	X	X	Sedum rupestre L., 1753	Orpin réfléchi					
140		X	Urtica dioica L. subsp. dioica	Ortie dioïque					
141		X	Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés					
142	X	X	Oxalis acetosella L., 1753	Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia					
143		X	Paris quadrifolia L., 1753	Parisette à quatre feuilles, Etrangle loup					
144		X	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses					
145		X	Poa chaixii Vill., 1786	Pâturin de Chaix, Pâturin montagnard					
146		X	Poa nemoralis L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts					
147		X	Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791	Pendrille					
148		X	Thalictrum aquilegifolium L., 1753	Pigamon à feuilles d'ancolie, Colombine plumeuse					
149		X	Thalictrum aquilegifolium L., 1753	Pigamon à feuilles d'ancolie, Colombine plumeuse					
150		X	Gymnocarpium dryopteris (L.) Newman, 1851	Polypode du chêne, Dryoptéris de Linné, Lastrée du chêne					
151		X	Phegopteris connectilis (Michx.) Watt, 1867	Polypode du hêtre, Phégoptéris à pinnules confluentes					
152		X	Caltha palustris L., 1753	Populage des marais					
153		X	Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée					
154		X	Prenanthes purpurea L., 1753	Préanthe pourpre, Préanthes					
155		X	Phyteuma spicatum L., 1753	Raiponce en épi					
156		X	Phyteuma hemisphaericum L., 1753	Raiponce hémisphérique					
157		X	Polypodium vulgare L., 1753	Régliasse des bois, Polypode vulgaire					
158		X	Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine des prés					
159		X	Ranunculus aconitifolius L., 1753	Renoncule à feuilles d'aconit					
160		X	Ranunculus platanifolius L., 1767	Renoncule à feuilles de platane					
161		X	Ranunculus auricomus L., 1753	Renoncule à tête d'or					
162		X	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante					
163	X	X	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge					
164		X	Rosa pendulina L., 1753	Rosier des Alpes					

165	X	<b>Drosera rotundifolia L., 1753</b>	<b>Rosolis à feuilles rondes</b>			X		R
166	X	Rumex arifolius All., 1773	Rumex alpestre					
167	X	Lotus corniculatus L. subsp. corniculatus	Sabot-de-la-mariée					
168	X	Tragopogon crocifolius L., 1759	Salsifis à feuilles de crocus					
169	X	Abies alba Mill., 1768	Sapin pectiné, Sapin à feuilles d'If					
170	X	Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier					
171	X	<b>Salix repens L., 1753</b>	<b>Saule à feuilles étroites, Saule rampant</b>					R
172	X	Salix aurita L., 1753	Saule à oreillettes					
173	X	Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres					
174	X	Saxifraga fragosoi Sennen, 1929	Saxifrage continentale					
175	X	Saxifraga stellaris subsp. robusta (Engl.) Greml, 1885	Saxifrage étoilée, Saxifrage d'Engler					
176	X	Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulé					
177	X	<b>Saxifraga cuneifolia subsp. robusta D.A.Webb, 1988</b>	<b>Saxifrage robuste</b>					DS
178	X	Polygonatum verticillatum (L.) All., 1785	Sceau de Salomon verticillé, Muguet verticillé					
179	X	Scrophularia canina subsp. juratensis Bonnier & Layens, 1894	Scrophulaire du Jura					
180	X	Scrophularia nodosa L., 1753	Scrophulaire noueuse					
181	X	Senecio ovatus subsp. alpestris (Gaudin) Herborg, 1987	Sénéàson alpestre					
182	X	Senecio inaequidens DC., 1838	Sénéàson sud-africain					
183	X	Serratula tinctoria L. subsp. tinctoria	Serratule des teinturiers					
184	X	Solidago virgaurea L., 1753	Solidage verge d'or					
185	X	Sorbus aucuparia L. subsp. aucuparia	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage					
186	X	Stellaria nemorum L., 1753	Stellaire des bois					
187	X	Stellaria alsine Grimm, 1767	Stellaire des sources					
188	X	Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée					
189	X	Stellaria holostea L., 1753	Stellaire holostée					
190	X	Sambucus racemosa L., 1753	Sureau à grappes					
191	X	Thesium pyrenaicum Pourr., 1788	Thésium des Pyrénées					
192	X	Thymus pulegioides L., 1753	Thym commun					
193	X	<b>Thymus nitens Lamotte, 1881</b>	<b>Thym luisant</b>					R

194		X	<i>Trifolium spadiceum</i> L., 1755	Trèfle jaune doré					
195	X	X	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc					
196	X	X	<i>Trifolium pratense</i> L. subsp. <i>pratense</i>	Trèfle violet					
197		X	<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1829	Trinie commune, Trinie glauque, Trinia vulgaire					
198		X	<i>Trollius europaeus</i> L., 1753	Trolle d'Europe					
199		X	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i> (Link) Pamp., 1914	Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi					
200		X	<i>Valeriana tripteris</i> L., 1753	Valériane à trois folioles					
201		X	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale					
202		X	<i>Veronica serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de Serpolet					
203		X	<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres					
204		X	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne					
205		X	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies					
206		X	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de rivin					
207		X	<i>Viola canina</i> L. subsp. <i>canina</i>	Violette des chiens					
208		X	<i>Viola palustris</i> L., 1753	Violette des marais					

### Légende :

- **Convention de Berne :**

**A1 : annexe I :** espèces de flore sauvage

- **Directive Habitat :**

**A5 : annexe V :** espèces végétales dont le prélèvement ne nuit pas à un niveau satisfaisant de conservation

- **Liste rouge mondiale :**

**LC :** Préoccupation mineure

- **Déterminant ZNIEFF :**

**R :** remarquable

**DS :** Déterminante stricte

**DC :** Déterminante à critère

Les espèces végétales définies comme d'intérêt patrimonial sont indiquées en gras.

## 5.2. ANNEXE 2 : RELEVÉS AVIFAUNISTIQUES

**Annexe 2a** : Tableau listant les espèces recensées au niveau des communes d'Altier et de Cubières et potentiellement présentes sur notre aire d'étude (source bibliographique : DREAL Languedoc Roussillon).

	Présence observée	Données bibliographiques	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive "Oiseaux"	Protection nationale	Liste rouge mondiale	Liste rouge régionale	Plan national d'action	ZNIEFF	Espèce d'intérêt patrimonial
1		X	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	All			A3	LC				
2	X	X	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	All		All/2		LC				
3		X	<b><i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Autour des palombes</b>		All		A3, A6	LC	I15			X
4		X	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins	All			A3	LC				
5		X	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	All			A3	LC				
6		X	<b><i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Bondrée apivore</b>		All	AI	A3	LC				X
7		X	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	All			A3	VU				
8	X	X	<i>Emberiza cia</i> Linnaeus, 1766	Bruant fou	All			A3	LC				
9		X	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	All			A3	NT				
10		X	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	All			A3	NT				
11		X	<b><i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Busard cendré</b>		All	AI	A3	VU	D11		R	X
12		X	<b><i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Busard Saint-Martin</b>		All	AI	A3	LC	R9			X
13		X	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable		All		A3	LC				
14		X	<b><i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Caille des blés</b>	All		All/2		LC	D11			X

15		X	Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours			All/2	A3	LC				
16		X	<b>Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)</b>	<b>Circaète Jean-le-Blanc</b>		All	AI	A3	LC	D11		DC	X
17	X	X	Corvus corone corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	AIII		All/2						
18		X	Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris	AIII			A3	LC				
19		X	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe		All		A3, A6	LC				
20		X	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle		All		A3	LC				
21		X	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	All	All		A3	LC				
22		X	Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grissette	All	All		A3	NT				
23	X	X	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			All/2		LC				
24		X	<b>Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)</b>	<b>Gobemouche noir</b>	All	All		A3	LC	L10			X
25		X	Corvus corax Linnaeus, 1758	Grand Corbeau	AIII			A3	LC				
26		X	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Grive draine	AIII		All/2		LC				
27		X	Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	AIII		All/2		LC				
28		X	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	AIII		All/2		LC				
29		X	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	All			A3	LC				
30		X	Ptyonoprogne rupestris (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers	All			A3	LC				
31		X	Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	All			A3	LC				
32	X	X	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	AIII			A3	LC				
33	X	X	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	AIII		All/2		LC				
34		X	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	AIII			A3	LC				
35	X	X	Parus caeruleus Linnaeus, 1758	Mésange bleue	All			A3	LC				
36	X	X	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	All			A3	LC				
37		X	Parus cristatus Linnaeus, 1758	Mésange huppée	All			A3	LC				
38		X	Parus ater Linnaeus, 1758	Mésange noire	All								
39	X	X	<b>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</b>	<b>Milan noir</b>		All	AI	A3	LC				X
40		X	<b>Milvus milvus (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Milan royal</b>		All	AI	A3	VU	V6	PNA	R	X
41		X	<b>Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Pic noir</b>	All		AI	A3	LC				X
42		X	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert	All			A3	LC				

43	X	X	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde			AII/2		LC				
44		X	<b>Lanius collurio Linnaeus, 1758</b>	<b>Pie-grièche écorcheur</b>	AII		<b>AI</b>	A3	LC				<b>X</b>
45		X	<b>Columba oenas Linnaeus, 1758</b>	<b>Pigeon colombin</b>	AIII		<b>AII/2</b>		LC	<b>S13</b>			<b>X</b>
46	X	X	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier			AII/1, AIII/1		LC				
47		X	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	AIII			A3	LC				
48		X	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	AII	AII		A3	LC				
49		X	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	AII			A3	LC				
50		X	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	AII			A3	LC				
51		X	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	AII			A3	VU				
52		X	Saxicola torquatus (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre									
53		X	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	AII			A3	NT				
54		X	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	AII			A3	LC				
55		X	<b>Gyps fulvus (Hablizl, 1783)</b>	<b>Vautour fauve</b>		AII	<b>AI</b>	A3	LC	<b>R9</b>		<b>DS</b>	<b>X</b>
56		X	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	AII, AIII			A3	LC				

### Légende :

- **Convention de Berne**

**AII** = Espèces de faune strictement protégées.

**AIII** = Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

- **Convention de Bonn**

**AII** = Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate.

**AIII** = Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

- **Directive « Oiseaux »**

**AI** = Espèces faisant l'objet de mesures de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Z.P.S.).

**AII** = Espèces pouvant être chassées.

**AIII** = Espèces pouvant être commercialisées.

- **Protection nationale**

**X** : Protégé : Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

- **ZNIEFF** : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique hébergeant des espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial

**R** : Remarquable

**DS** : Déterminante stricte

**DC** : Déterminante à critère

**Annexe 2b** : Tableau listant les espèces classées dans la Zone de Protection Spéciale « Les Cévennes », susceptibles d'être rencontrées sur notre aire d'étude. Elles sont toutes inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et considérées comme des espèces d'intérêt patrimonial

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
<i>Bubo bubo</i>	Grand-Duc d'Europe
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux

<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
<i>Pyrrhonorax pyrrhonorax</i>	Crave à bec rouge
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou
<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétras

### 5.3. ANNEXE 3 : RELEVÉS HERPETOLOGIQUES

**Annexe 3** : Tableau listant les espèces d'amphibiens et de reptiles susceptibles d'être présentes dans le périmètre d'étude (recensées au niveau des communes d'Altier et de Cubières). Leur statut de protection et de conservation est également renseigné (source bibliographique : DREAL Languedoc Roussillon)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Convention de Berne	Directive "habitat"	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge mondiale	Liste rouge nationale	Déterminant Znieff	Enjeu régional	Espèce d'intérêt patrimonial
<i>Alytes obstetricans</i>	<b>Alyte accoucheur</b>	AII	<b>AIV</b>	X		LC	LC		faible	<b>X</b>
<i>Coronella girondica</i>	<b>Coronelle girondine</b>	AIII		X		LC	LC		faible	<b>X</b>
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	AIII	<b>AIV</b>	X		LC	LC			
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	AIII		X		LC	LC			
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	AIII		X		LC	LC			
<i>Rana temporaria</i>	<b>Grenouille rousse</b>	AIII	AV	X	<b>X</b>	LC	LC		NH	<b>X</b>
<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	AIII		X		LC	LC			
<i>Podarcis muralis</i>	<b>Lézard des murailles</b>	AII	<b>AIV</b>	X		LC	LC		faible	<b>X</b>
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	AII		X		LC	LC			
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	AIII		X		LC	LC			
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	AIII		X		LC	LC			
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	AIII		X		LC	LC			

## Légende :

- **Convention de Berne**

**AII** : Espèces de faune strictement protégées.

**AIII** : Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

- **Directive « habitats »**

**AII** : Espèces d'intérêt communautaire (en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques)

**AIV** : Espèces faisant l'objet d'une protection stricte

**AV** : Espèces animales dont la protection est moins contraignante et dont le prélèvement est réglementé

- **Liste rouge mondiale et nationale :**

**LC** : Préoccupation mineure

**VU** : Vulnérable

**NT** : Espèce quasi menacée

- **Déterminant ZNIEFF**

**DS** : Déterminant stricte